

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 juin 2008**

Nombre de conseillers en exercice :	15
Présents et représentés :	13
Absents excusés	3
Absents	2
Date de la convocation	20 juin 2008

(Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil huit et le **vingt sept juin à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

**Présents :**

Mme Christiane THIBERT, M. Christian HARTWICH, M. Franck FURTIN, M. Jean-Pierre BOURGEOIS, Mme Claude ROLLIN, M. Michel ARIES, Mme Martine LHUILLIER, Mme Colette BERGER, M. Dominique VIOT, Mme Nicole NAVARRO.

**Absents excusés :**

M. Benoît JABOULET donne pouvoir à Christian HARTWICH  
Mme Patricia DUBOIS donne pouvoir à Franck FURTIN  
Mme Solange DUMAS donne pouvoir à Jean-Pierre BOURGEOIS

**Absents non excusés :**

M. Marc MONFRAY  
M. Pascal GUILLON

**Secrétaire de séance M. VIOT Dominique**

Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil municipal du 27 juin 2008.

**ACTIVITE PISCINE POUR L'ECOLE  
PRIMAIRE**

Madame le Maire rappelle les modalités de répartition de la dépense concernant l'utilisation de la piscine de Thoissesey pour l'été 2008, soit 2/3 pris en charge par le sou des écoles et 1/3 à la charge de la commune.

**Après délibération, le Conseil Municipal,**

**Décide** d'émettre à l'ordre du Sou des Ecoles, un titre de recettes correspondant aux 2/3 de la dépense.

**COMPLEMENT DE DELIBERATION DU 21/03/2008  
CONCERNANT LES DELEGATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

La portée de certaines délégations prises au cours de la séance du 21/03/2008 n'ayant pas été fixée, le Conseil Municipal souhaite ajouter certaines limitations :

Point 3 (n° 2 dans la délibération) : limite de 10 000€ pour les emprunts

Point 16 (n° 10 dans la délibération) : dans tous les cas

Point 17 (n° 11 dans la délibération) : limite de 500 €

Point 20 (n° 12 dans la délibération) : limite de 1500 €

**DDE : NON APPLICATION DE PENALITES DE RETARD  
« Chantier des Leynards »**

Madame le Maire explique que les travaux ayant pris un peu de retard en raison des intempéries et difficultés de circulation, il est nécessaire de prendre une délibération pour ne pas réclamer de pénalités de retard à la Société DE GATA.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DESIGNATION DE TROIS SUPPLEANTS  
POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Les trois suppléants suivants sont proposés :  
Franck FURTIN, Patricia DUBOIS, Nicole NAVARRO.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A  
LA COMMISSION TRANSFERT DE  
CHARGES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux changements dûs aux dernières élections municipales, il est nécessaire de composer la commission qui sera chargée de l'évaluation des charges transférées pour la taxe professionnelle unique adoptée par la Communauté de Communes.

Elle explique que, le conseil Communautaire a décidé, par délibération du 17 mai 2002, que la commission de transfert des charges est composée de 2 représentants par commune membre et rappelle qu'il convient donc que chaque conseil municipal désigne ces 2 représentants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Désigne** les deux représentants qui siègeront à la commission d'évaluation de transferts de charges :

Madame Christiane THIBERT

Madame Solange DUMAS

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

## TAXE COMMUNALE SUR LES PANNEAUX PUBLICITAIRES

Madame le Maire informe les Conseillers que la société Clear Channel et la société CBS Outdoor ont envoyé leur déclaration annuelle 2008 pour la taxe sur les emplacements publicitaires. La taxe communale s'élèverait à 336.00 € pour Clear Channel et à 112.00 € pour CBS Outdoor.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de recevoir cette taxe pour un montant total de 448.00 €.

## DECISION MODIFICATIVE POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX

### Section fonctionnement :

- Le compte 6288 (Autres services extérieurs) budgété initialement à 150 € est à découvert de 121.16€ suite au mandatement de 2 factures (SPA : 169.50 € et A'BIS 101.66 € lettrage voiture de la mairie). Il est donc demandé de débiter le compte 022 (dépenses imprévues) pour créditer le compte 6288 de 130.00 €.
- Le compte 6413 (Personnel non titulaire) budgété initialement de 1700 € est à découvert de 538.22 €. En effet, la rémunération des 2 agents recenseurs prévue, l'état ayant indemnisé la commune pour ce recensement d'une somme de 1194 € portée sur la ligne 74711. Il est demandé au conseil de reporter la somme de 1194€ sur la ligne 6413.
- Le compte 6454 (Cotisation aux assédic) budgété de 110 € est déficitaire de 27 euros. Il est demandé au conseil de débiter le compte 022 (dépenses imprévues) de 100 € pour créditer le compte 6454 de cette même somme.
- Afin de permettre l'achat d'outillage divers pour le cantonnier, il est nécessaire de transférer une somme de 800,00 euros du compte 022 au compte 605 (dépenses chiffrées à 716.15 €).

### Section d'investissement :

- Pour la réfection de la chaussée dans la traversée des Leynards, la société SACER a été retenue pour réaliser ces travaux et mettre les bouches à clefs de niveau pour un montant de 986.70 €. Il est nécessaire de transférer la somme de 986.70 du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2315 (98) trottoir des Leynards.
- Pour l'achat du matériel et outillage en investissement pour le cantonnier pour une somme de 1960.38 €, il est demandé au conseil de se prononcer sur la création du compte 2158 (Autres installations, matériel et outillages techniques) et de créditer ce compte d'une somme de 2000 € prélevée sur le compte 020 (dépenses imprévues).

A l'issue, le compte 020 (investissement) sera créditeur de 8131.30 € et le compte 022 (fonctionnement) sera créditeur de 12157 €.

## VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Amicale des sapeurs pompiers 300 €

Séance du Conseil Municipal du 27/06/2008

Association JSP déplacement au championnat de France)	300 € (500 € à titre exceptionnel pour le
Club du 3 <sup>ème</sup> âge	150 €
Comité de fleurissement	300 €
Comité de fleurissement	1800 € (pour plants)
Sou des écoles	600 €
Ste Chasse	75 €

En ce qui concerne la cantine, il sera demandé un état des besoins en matériel pour une décision de subvention exceptionnelle lors du prochain conseil.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE  
à L'AJC Centre de loisirs**

Mme Nicole NAVARRO se renseigne sur ce que font les autres communes. La participation en 2007 a été de 367 € soit 1€ par jour et par enfant fréquentant le centre.

La décision sera donc reportée au prochain conseil.

**INFORMATIONS**

**Rapport de la commission action sociale**

Lecture de l'information reçue de la préfecture sur les habitats indignes.

Canicule: communication à faire pour signaler les personnes isolées et sensibles dans la prochaine note d'information.

Projet de création de crèche et halte-garderie au niveau de la communauté de commune => Enquête en cours auprès des 7 communes.

**Rapport de la commission communication**

Panne d'informatique à la Mairie pendant une semaine (plus d'accès aux fichiers word et aux fax), les problèmes sont maintenant résolus.

Mise en place d'un forfait pour les communications téléphoniques incluses avec l'ADSL

Site Internet : mise à jour en cours du site de l'intercommunalité.

Le site de la mairie est en cours d'élaboration.

**Rapport de la commission Urbanisme/Environnement**

**Ecole :**

- Le changement de la robinetterie de l'école est fait.
  - 60 porte-manteaux ont été cassés car placés trop haut. Il est proposé de les remplacer pour un montant de 3,45 € HT pièce. Il restera le choix des couleurs à faire. Mise en place prévue dans l'été.
  - La peinture des salles de classe est à refaire: devis de 12 026,50 € pour les 5 salles (85 m2) (-8% si totalité). Ordre de priorité: CE, grande section, maternelle, motricité, salle de réunion
- Il est proposé de faire 2 salles par an. Voir pour prendre une partie du budget du cœur de village pour l'année.
- Les travaux d'électricité dans l'école sont commandés et seront faits dans les 15 jours.

- Un interlocuteur serait utile pour la maintenance de l'informatique et du réseau de l'école. Voir pour utiliser la société Magnus (idem Mairie).

### **Petits travaux**

- La réparation des WC publics est faite.
- Urinoir et toilettes de la salle des fêtes : problème de refoulement, urinoirs bouchés, ... en cours d'analyse.
- L'enrobé à froid a été livré et posé; des compléments restent à faire.
- Un état des lieux reste à faire des chemins goudronnés vers le long de la Saône.

### **Local à usage sportif**

- Les travaux sont en cours
- Le chauffage reste à budgétiser.
- L'ouverture de porte est à réaliser + le cloisonnement à faire
- Une délibération pour les travaux électriques non budgétisés: 7662,83 € sera prise au prochain conseil.
- Les plombiers ont fait l'alimentation: attente de la pose du carrelage pour finir.
- La peinture des plafonds reste à faire.
- Pas de budget pour le carrelage: demande de devis à faire.

\* Le préau est à refaire pour un coût d'environ 9700 €.

\* Sortie d'école: Didier Rollin a pris ses fonctions. Horaires à ajuster pour être présent juste à la sortie.

\* Une délibération sera prise pour l'achat de matériel divers voté pour Didier.  
L'achat d'une remorque est à envisager en 2009.

\* La réunion de la commission pour la révision du PLU a eu lieu le 25/06/2008. Plusieurs autres réunions sont prévues pour avancer dans la compréhension.

\* L'entretien des abri-bus est à prévoir.

\* Une formation a été faite sur le logiciel d'urbanisme (établissement des permis de construire)

\* Le dossier d'appel d'offre pour la réfection des voiries Debost, Montgoïn, Clos gigandet.

Les avis à la publication sont parus le 27/06/2008, la remise des offres est prévue le 18/07/2008 et le démarrage des travaux est envisagé pour la mi-septembre => 27 000 € sont budgétés.

\* Ponts: projet de chemin entre Illiat et la Saone par le syndicat de rivières. Demande de restauration des ponts par les communes. A étudier.

\* Le chemin de St Cyprien raviné est à la charge de la communauté de commune.

\* Levée de droits d'aliénation sur les DIA concernant les parcelles n° B1407, 1408, 1409, 1410 et B1411, 1412.

### **Questions diverses**

- Conseil d'école: création d'un CD ou DVD sur l'école. Fourniture d'un CD par enfant. Financement partiel par le sou des écoles. Reste à financer 46€ par la Mairie => Accord du conseil.

- Le problème de stationnement en face de Jean-Pierre Bourgeois sera à étudier. Facilité de stationnement pour le facteur et les riverains.

La séance est levée à 00h30.

**Prochain conseil le vendredi 25 juillet 2008 à 20 h 30**

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

**Madame le Maire,**

**Christiane THIBERT**

*Christiane THIBERT*

*Solange DUMAS*

*Christian HARTWICH*

*Franck FURTIN*

*Marc MONFRAY*

*Pascal GUILLON*

*Jean-Pierre BOURGEOIS*

*Benôit JABOULET*

*Patricia DUBOIS*

*Claude ROLLIN*

*Michel ARIES*

*Martine LHUILLIER*

*Colette BERGER*

*Dominique VIOT*

*Nicole NAVARRO*